



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS du 7 mars 2025

Délibération n° CA 2025-01

Nombre de membres

En exercice :	9
Présents :	6
Pouvoirs :	3
Votants :	9
Majorité absolue :	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Présidente.

Etaient présents

Danièle VINCENT, Présidente,
Maryse MOINEREAU, Adjointe
Marc LERAY, Sylvie DANET, Conseillers municipaux.
Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,
Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées

Excusés représentés

James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique, donne pouvoir à Danièle VINCENT
Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44, donne pouvoir à Guillaume DE DIEULEVEULT
Marie-Andrée RIBOULET, adjointe, donne pouvoir à Maryse MOINEREAU

Secrétaire de séance : Maryse MOINEREAU - Adopté à l'unanimité.

Objet : Élection de la Vice-Présidente du CCAS

Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il vous est proposé de procéder à l'élection de la vice-présidente du CCAS, pour la durée du mandat du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de la vice-présidente du CCAS

VU les articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

- **DÉCIDE** de procéder à la nomination de la Vice-Présidente, pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.
- **PROPOSE** de nommer Madame Maryse MOINEREAU.
- **AUTORISE** Madame Maryse MOINEREAU à :

Signer les convocations du Conseil d'Administration et l'établissement de son ordre du jour

Préparer et exécuter des délibérations du Conseil d'Administration

Attribuer des prestations financières présentant un caractère d'urgence ; en cas d'absence ou empêchement de La Présidente.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Danièle VINCENT
Présidente



Maryse MOINEREAU
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa
AR-Sous-Prefecture de Saint Nazaire transmission au représentant de l'Etat Acte certifié exécutoire

044-264402355-20250312-1-DE

Réception par le Sous-Préfet : 12-03-2025

Publication le : 12-03-2025